

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

**DECISION N°34/2024**

**ADOPTION DES  
PROCES-VERBAUX DU  
BUREAU 30 MAI 2024  
ET DU BUREAU DU  
18 JUIN 2024**

**Séance du 3 Septembre 2024.**

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 22 juillet 2024, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 29

présents : 9

votants : 15

Date de convocation :  
22 juillet 2024

**Etaient présents** : Nicole COLIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ

**Avaient donné pouvoir** : Stéphanie VON EUW à Yves CHERON, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Daniel FROMENT à Daniel DRAY.

**Etaient absents** : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jean-Marie BONTEMPS.

**Assistaient également** : Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation »,  
Pour la commune de Mortefontaine : Jacques FABRE, Maire, François PINSON, Anne PHILIPPO, Raymonde LENFANT,  
Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation des procès-verbaux de la réunion du 30 mai 2024 et de la réunion du 18 juin 2024.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024 ;
- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2024.

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

# Procès-verbal du Bureau

## Séance du 30 mai 2024

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 060-256005638-20240903-DECISION342024-AU



L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le six mai 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	8
Nombre de pouvoirs	8

**Etaient présents :** Patrice ROBIN, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX, Didier DAGONET (en visio).

**Avaient donné pouvoir :** François DESHAYES à Patrice MARCHAND, Stéphanie VON EUW à Patrice ROBIN, Martine BORGEO à Paule LAMOTTE, Gilles SELLIER à Daniel DRAY, Corry NEAU à Michel MANSOUX, Thierry BROCHOT à Yves CHERON, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Joël BOUCHEZ à Didier DAGONET.

**Etaient absents :** Manoëlle MARTIN, Guy HARLE D'OPHOVE, Gil METTAI, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

**Assistaient également :** Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Nicolas LEBESGUE, Chargé de mission Paysage au Parc naturel régional Oise – Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption des procès-verbaux des 14 mars et 2 avril 2024 ;
- Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de BEAUMONT-SUR-OISE ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Mobilisation du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière ;
- Renouvellement de la convention de partenariat de l'opération régionale « Plantons le décor » 2024-2027 avec ENRX ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

### I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

## 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 14 MARS ET 2 AVRIL 2024

Le procès-verbal du Bureau du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Bureau du 2 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

## 3. MOBILISATION DU FONDS POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES OU LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », pour la présentation du dossier.

Monsieur de MOUSTIER indique que le dossier concerne un projet de construction d'un bâtiment composé de 18 boxes porté par l'Ecurie de la Croix Vaillant à Avilly-Saint-Léonard.

Il rapporte que l'aide financière sollicitée est la suivante :

- Demande d'aide au titre de l'étude architecturale : 4 000 €, correspondant à 80% du montant de l'étude architecturale chiffrée à 5 000 € HT ;
- Demande d'aide au titre du surcoût lié aux matériaux de construction : 30 000 €, correspondant à 80% du montant du surcoût pour la couverture en tuiles plates et la charpente en bois, estimé à 58 818 € HT.

Il note que le nouveau bâtiment est situé au sein d'une écurie existante, vient constituer une cour fermée, reprend le langage architectural des bâtiments existants et construit un ensemble harmonieux.

Il souligne que le Comité de pilotage « Bâtiments agricoles » a validé ce projet à l'unanimité.

Il explique que le Comité de pilotage n'a pas pris en compte la demande de subvention pour l'aménagement paysager, s'agissant davantage d'un aménagement de jardin que d'une intégration paysagère des bâtiments, qui n'est d'ailleurs pas indispensable. Il ajoute que le Comité de pilotage a suggéré de planter des arbres le long des bâtiments avec des essences locales ou des arbres fruitiers.

Il rapporte que Monsieur LE COUR GRANDMAISON, Directeur du site de Chantilly chez France Galop, a souligné, lors de la réunion, l'intérêt de ce projet. Il explique qu'en effet, de nombreux départs à la retraite d'entraîneurs sont constatés et que 3 écuries avec des jeunes sont reprises dont cette écurie à Avilly-Saint-Léonard ; ce qui va permettre de consolider l'activité hippique à Avilly-Saint-Léonard.

Monsieur MARCHAND se demande si le Bureau ne pourrait pas suggérer de casser la volumétrie du bâtiment.

Sylvie CAPRON souligne que le propriétaire a obtenu un avis favorable de la Commission des sites et que tout changement remettrait en cause cette décision.

Monsieur CHERON estime que la dimension du bâtiment n'est pas si importante que cela.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'aide financière proposée à l'Ecurie de la Croix Vaillant au titre de l'étude architecturale et du surcoût lié aux matériaux de construction et décident de mobiliser le fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.**

#### 4. AVIS SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES DE LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE

Monsieur MARCHAND note le travail effectué par l'équipe du PNR pour aider les communes dans l'établissement de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il présente le projet de courrier relatif au projet de zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par la commune de BEAUMONT-SUR-OISE.

Monsieur MARCHAND rappelle que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de zone d'accélération que les énergies renouvelables sont interdites mais, dans ce cas, un comité de projet devra être constitué pour étudier le projet.

Il indique également que des zones d'exclusion pourront être définies dans un second temps.

Monsieur de MOUSTIER insiste sur l'intérêt du photovoltaïque sur toiture, à partir du moment où toute la toiture est concernée par les panneaux. Il explique qu'un produit pour les toitures en tuile devrait apparaître prochainement.

Monsieur MARCHAND pose la question de la géothermie qui pourrait être autorisée en zone d'accélération sur la partie PNR du territoire communal.

Sylvie CAPRON répond qu'elle présente peu d'intérêt car il n'y a pas de bâtiment.

Monsieur de MOUSTIER indique qu'il se pose des questions sur la géothermie : Est-ce que la température de l'eau est modifiée ? Quelle est l'incidence sur la qualité de l'eau ? Sur les nappes phréatiques ? Et lorsque les sols sont constitués d'argile avec un risque de fissuration des maisons.

Le Bureau constate que ce sujet constituerait un beau sujet d'études pour un Conseil scientifique.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident le projet d'avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de BEAUMONT-SUR-OISE.**

#### 5. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage », pour la présentation des dossiers.

##### **SAINT-VAAST-DE-LONGMONT – Plantation d'un verger communal composé de 21 fruitiers**

Monsieur DRAY rapporte que la commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT souhaite planter un verger sur deux parcelles communales d'une superficie totale de 35 ares.

Il explique que le verger sera composé de 21 arbres fruitiers haute-tige (pommiers, poiriers, pruniers) et que les variétés seront validées par Sylvain DROCOURT avant la plantation.

Il indique que la commune a fourni 3 devis :

- 1 devis des pépinières Conchy-les-Pots d'un montant de 1 373,40 € HT qui comprend la fourniture des 21 arbres haute-tige, de 21 kits de tuteurage (1 tuteur, 1 collier et 1 surtronc), 21 manchons anti-débroussailluse ;

- 2 devis de Dhoury Paysagiste d'un montant total de 3 657 € HT comprenant :
  - la prestation de plantation des 21 arbres fruitiers avec création des fosses de plantation, apport d'engrais de reprise, habillage, pose de tuteurs et mise en place de bois raméal fragmenté ;
  - la fourniture et la mise en place de 21 ollas de 12L.

Il ajoute qu'il est envisagé qu'une partie des arbres soit plantée grâce à une plantation participative organisée avec le Parc naturel régional Oise - Pays de France en novembre 2024.

Monsieur DRAY explique que les ollas sont des pots en argile cuite poreuse utilisés comme système d'arrosage écologique et économique mais que le règlement du fonds ne dit rien sur les ollas (pas envisagé lors de l'élaboration du règlement).

Il note que le montant des devis, sans les ollas, est de 3 770,40 € HT (le montant de l'aide (80%) serait de 3 016 €) et que si l'on prend en compte les ollas, le montant des devis est de 5 030,40 € HT (le montant de l'aide (80%) serait alors de 4 024 €).

Monsieur MARCHAND demande l'avis du Bureau s'agissant des ollas.

Monsieur de MOUSTIER explique que les ollas n'arrosent qu'une partie du plant et qu'ils ne remplacent pas l'arrosage.

Solange DUCHARDT répond qu'effectivement, ces ollas sont vus par la commune comme un complément.

Monsieur de MOUSTIER estime qu'un bon paillage est tout aussi efficace.

Monsieur MARCHAND suggère aux membres du Bureau de prendre en compte ce dispositif d'ollas à titre d'expérimentation et de suivre l'intérêt de cette technique.

**A l'unanimité, le Bureau valide la demande de subvention de la commune de Saint-Vaast-de-Longmont, en retenant les ollas dans l'assiette subventionnable, et décide de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la financer.**

### **LUZARCHES – Fournitures et travaux pour la création de deux enclos pour éco-pâturage dans le vallon de Rocquemont**

Monsieur DRAY rapporte que la commune de LUZARCHES envisage d'entretenir deux terrains dans le vallon de Rocquemont par éco-pâturage et sollicite une aide du PNR.

Il indique que les deux terrains seront destinés à accueillir des moutons, des chèvres et 5 ruches.

- le terrain dit Andrevon représente 10 470m<sup>2</sup>. Il doit être auparavant défriché. Les ruches occupent une surface de 400m<sup>2</sup>.

- le terrain dit de la Basse Perreuse représente 9 058m<sup>2</sup>. Il nécessite d'être clôturé partiellement.

Il ajoute que les devis présentés par la commune s'élèvent à 29 200 € HT, que l'assiette subventionnable est plafonnée à 15 000 € et que le montant de l'aide (80%) serait de 12 000 €.

Monsieur DRAY explique qu'un recensement des aides déjà attribuées par le PNR pour de l'éco-pâturage a été effectué, comme sollicité lors de la dernière réunion de Bureau. Il rapporte que le PNR a déjà financé 6 projets mais que les devis ne sont pas comparables, s'agissant de terrains et de besoins différents (type de clôture, portail, travaux en régie ou pas...).

Il souligne que la location des animaux représente aussi un coût en fonctionnement.

Sylvie CAPRON note que ce projet de Luzarches est assez différent de celui de Fosses exposé lors de la dernière réunion de Bureau. Elle souligne qu'à Fosses, il s'agissait de l'entretien d'un espace vert dans la commune alors que ce dossier de Luzarches (comme celui de Saint-Martin-du-Tertre présenté après) relève davantage de l'entretien et la gestion d'un espace naturel. Elle observe que s'il n'y pas d'éco-pâturage la commune ne peut pas entretenir ce terrain de fond de vallée qui va s'enfricher.

Monsieur MARCHAND propose de retenir ce dossier et de continuer à capitaliser sur les prix du marché de ce type de prestation.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident la demande de subvention de Luzarches pour la création de deux enclos pour éco-pâturage dans le vallon de Rocquemont et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la financer.**

### **LUZARCHES – Abattage, dessouchage et replantation de 18 tilleuls place de la République**

Monsieur DRAY rapporte, qu'à la suite de l'expertise phytosanitaire de Dominique FEUILLAS phyto-écologue, la commune de LUZARCHES souhaite remplacer 18 tilleuls sur la place de la République qu'il lui faut d'abord abattre et dessoucher et que la commune de LUZARCHES sollicite pour cela une aide du PNR.

Il précise que la commune a présenté le devis de l'entreprise ETUDIS comprenant :

- L'abattage, le dessouchage et l'évacuation en décharge appropriée de 18 tilleuls, pour un montant éligible de 10 800 € HT. Le montant de l'aide sollicitée (80%) serait de 8 640 €.
- La fourniture et travaux pour le remplacement des 18 tilleuls. Le Parc naturel régional prendrait en charge l'analyse de sol, la réalisation des fosses de plantation, les fournitures et travaux de plantation, pour un montant total éligible de 15 350 € HT. Le montant de l'aide sollicitée (80%) serait de 12 280 €.

Il est constaté que le montant du devis pour la fourniture des 18 tilleuls semble élevé.

Monsieur MANSOUX indique qu'il s'agit d'arbres d'un diamètre de 25/30.

Nicolas LEBESGUE répond que le devis lui semble dans les prix du marché pour des arbres de ce calibre.

Monsieur de MOUSTIER observe que le bois des tilleuls abattus peut être revendu car valorisable en plaquettes pour le chauffage.

Monsieur DAGONET explique que le choix de la taille des arbres est une chose mais que ce qui est important est la taille des fosses qui doit être importante. Il ajoute que, s'il est possible, il est préférable de faire une seule fosse que plusieurs fosses plus petites.

Il demande si des protections sont prévues pour les arbres.

Solange DUCHARDT répond que oui, notamment des tuteurs.

Monsieur MANSOUX répond que le stationnement des véhicules sera supprimé sur la place.

Monsieur DAGONET valide le projet.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident la demande de subvention de Luzarches pour l'abattage, le dessouchage et la replantation de 18 tilleuls place de la République et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la financer.**

## **PARC DE LA MAISON DU PARC – plantation d'une haie champêtre et de 25 arbres**

Monsieur DRAY rapporte que le PNR souhaite remplacer les clôtures en mauvais état sur tout le pourtour de la propriété et planter une haie champêtre à l'arrière des pavillons situés rue d'Hérivaux et 25 arbres d'essences locales dans le boisement.

Il ajoute que la dépose et repose des clôtures seront réalisées aux mois de mai-juin 2024, que la plantation aura lieu à l'automne 2024 et qu'une enveloppe de 5 396 € HT avait été prévue dans le programme d'actions 2023.

Il ajoute que, suite à une consultation, c'est l'entreprise HIE paysage qui a été retenue, que le devis pour les plantations (fourniture des végétaux et travaux de plantation) s'élève à 7 800,75 € HT et qu'il est proposé de mobiliser le fonds pour financer la différence à savoir : 2 404,75 €.

**A l'unanimité, les membres du Bureau décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour compléter la subvention du programme d'actions 2023.**

## **SAINT-MARTIN-DU-TERTRE – Création de clôtures et d'un abri pour éco-pâturage**

Monsieur DRAY rapporte qu'en 2014, la commune de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain, dit Le Vivray, d'une superficie de 51 792 m<sup>2</sup> au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et que ce projet a pour objectif principal de préserver ce secteur humide.

Il ajoute que la municipalité souhaite valoriser cet ENS, le rendre accessible au public, y développer des actions de sensibilisation à l'environnement, réaliser un aménagement du site en différentes étapes (bouclage piétonnier du site, installation de panneaux pédagogiques, réfection du lavoir, réhabilitation de l'étang et aménagement de ses berges ...).

Il explique que, dans un premier temps, il s'agira pour la commune d'assurer l'entretien de l'ENS.

Il rapporte que, durant plusieurs années, un espace représentant environ les deux tiers du site a été mis à disposition d'un éleveur qui y a fait paître des génisses mais que les animaux, tout en détériorant le sol, n'ont pas endigué la prolifération des ronciers.

Il précise qu'une autre orientation est donc envisagée sous forme d'un éco-pâturage par des moutons et des chèvres.

Monsieur DRAY explique que, pour une première étape, il s'agirait d'installer de l'éco-pâturage sur la partie sud-ouest de l'ENS du Vivray d'une superficie d'environ 11 000 m<sup>2</sup>, avec :

- Installation de piquets en châtaignier de 1,80 m de hauteur sur un linéaire de 142 mètres, une partie de l'espace étant déjà équipée sur un linéaire de 424 mètres ;
- Installation d'une clôture d'un 1,40 m de hauteur, avec un grillage URSUS évitant les intrusions mais aussi le risque d'évasion des moutons et des chèvres ;
- Installation d'une protection autour de la maçonnerie de la source. La source alimentera en eau les animaux ;
- Installation d'un abri en bois pour les animaux, avec un toit en tôle bac acier.

Il note que l'installation matérielle de l'éco-pâturage s'élève à 9 560 € HT et que le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 7 648 €.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident la demande de subvention de la commune de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE pour la création de clôtures et d'abri pour éco-pâturage et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la financer.**

## 6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE L'OPERATION REGIONALE « PLANTONS LE DECOR » 2024-2027 AVEC ENRX

Monsieur MARCHAND rappelle que « Plantons le décor » est une opération menée par Espaces Naturels Régionaux qui propose l'achat de végétaux d'essences locales à des tarifs préférentiels :

- arbres et arbustes pour les haies champêtres,
- arbres fruitiers de variétés anciennes, locales,
- bulbes et graines potagers de légumes régionaux.

Il précise que le Parc naturel régional Oise - Pays de France prend à sa charge :

- la communication du programme, via l'impression et la distribution de flyers, les supports de communication habituels, etc. ;
- la synthèse de toutes les commandes ;
- l'organisation de la livraison des végétaux.

Il ajoute qu'ENRX met à disposition un site internet régional qui permet les commandes en ligne ainsi que la mise en page des flyers.

Monsieur MARCHAND indique que la convention étant arrivée à expiration, il est proposé de la renouveler pour la période 2024/2027.

Il demande quel a été le résultat de la campagne 2023/2024.

Sylvie CAPRON répond que 76 commandes ont été réalisées pour un montant de 10 984 €, soit :

- 2 329 arbres et arbustes dont 8 kits biodiversité type haie champêtre,
- 93 arbres fruitiers,
- 18 sachets de graines potagères,
- 19 filets de bulbes potagers.

Monsieur MARCHAND estime que ce résultat est relativement faible.

Sylvie CAPRON souligne que cette opération ne coûte rien au PNR et qu'elle requiert peu de temps aux agents du PNR.

**A l'unanimité, le Bureau décide de renouveler la participation du PNR à l'opération « Plantons le Décor » 2024-2027 et autorise le Président à signer la convention avec ENRX**

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur de MOUSTIER souhaite faire part aux membres du Bureau de l'orientation prise par le GIEE de s'engager dans des cultures à bas niveau d'intrants au niveau des champs captants de Boran/Précy.

Il explique que 13 agriculteurs ont décidé de cultiver du chanvre sur un total de 80ha et de passer un contrat avec Planète-Chanvre qui fabrique des panneaux à base de chanvre pour la construction.

Il souligne les qualités extraordinaires de ce matériau pour la construction : écologique, très isolant, d'un très grand confort et très résistant au feu.

Il ajoute que le GIEE va également se rapprocher de grands couturiers pour valoriser également le chanvre pour du textile et que les graines sont utilisées en cosmétique.

Monsieur MARCHAND demande si des entreprises sont formées à la pose de ces panneaux.

Monsieur de MOUSTIER répond que cela commence. Il note que ces panneaux à base de chanvre coûtent 10% de plus que des panneaux classiques.

Sylvie CAPRON rappelle que le PNR a un fonds destiné à aider financièrement les communes qui auraient des projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics, à partir de matériaux bio-sourcés, comme ces panneaux à base de chanvre.

Constatant qu'il n'y a plus d'autre question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance.

La séance est levée à 20H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président